



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh.

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité d'Armagh tiendra une séance extraordinaire le 20 janvier 2026 à 19h30, à la salle municipale sise au 7, rue de la Salle à Armagh.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 et le programme triennal d'immobilisations 2026- 2027 et 2028.

Donné à Armagh, ce 15 janvier 2026

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Armagh, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal, le 15 janvier 2026

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3 décembre 2025.

Fadia Bayrakdar
Directrice générale et greffière-trésorière